

# Garantie de crédit pour le spectacle vivant

## IFCIC

### Présentation du dispositif

La garantie de l'IFCIC facilite l'engagement de la banque en faveur de l'entreprise ou association du secteur (les prêts personnels sont exclus). Le risque financier est partagé entre l'IFCIC et la banque.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le bénéficiaire de la garantie est la banque, qui constitue et adresse à l'IFCIC le dossier de demande de garantie. Les entrepreneurs du spectacle vivant (théâtres, arts du cirque, spectacles musicaux, autres spectacles, etc.) peuvent contacter l'IFCIC préalablement à leurs démarches vis-à-vis des banques, afin, le cas échéant, de préparer leur dialogue avec ces-dernières.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projet

Sont éligibles tous types de crédits bancaires, par exemple :

- les crédits à moyen et long terme ;
- les ouvertures de crédit confirmées sur plus de 12 mois ;
- le crédit-bail.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux de garantie représente généralement 50% du montant du crédit. Il peut être majoré à 70% :

- pour les crédits d'un montant maximum de 300 000 €,
- pour les crédits d'un montant maximum de 1 500 000 € dans le cadre du financement d'opérations de transmission d'entreprises (acquisition de la majorité des titres de la société cible, le cas échéant à travers une holding) ou d'acquisition de fonds de commerce (par exemple de théâtres privés, en complément le cas échéant d'une aide à la reprise de l'ASTP).

### Informations pratiques

## Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes de garantie sont à faire à l'IFCIC.

---

## Organisme

### IFCIC

#### Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin  
75009 PARIS  
Téléphone : 01 53 64 55 55  
Télécopie : 01 53 64 55 66  
Web : [www.ifcic.fr](http://www.ifcic.fr)

---

## Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de garantie](#) (26/10/2018 - 0.10 Mo)